

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2016

VENTE DE LA MAISON DE LA BEATE

Le maire annonce au conseil municipal le résultat de la consultation des électeurs de la section de Platespinat pour la vente de la maison de la béate de Platespinat avec 200 m² maximum.

Les électeurs ont approuvé à l'unanimité des votants la vente de ce bien.

Vu l'avis favorable des membres de la section de Platespinat, le conseil municipal approuve cette vente.

VENTE TERRAINS DE LA SECTION DE PLATESPINAT

Les membres de la section de Platespinat souhaitent acquérir des petites parcelles de terrain contiguës à leur propriété et appartenant à la section de Platespinat.

Le maire présente au conseil municipal les parcelles concernées.

Avant de lancer la procédure nécessaire à la vente de ces biens et de fixer un prix de vente, le conseil municipal demande à M. le Maire de se renseigner sur les frais de géomètre et de notaire afin de connaître le coût engendré par ces transactions.

VENTE CHEMIN RURAL A PLATESPINAT

Le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une proposition d'achat d'un chemin rural à Platespinat.

Il précise que cette vente nécessite l'ouverture d'une enquête publique.

Le conseil municipal autorise le maire a engagé les démarches pour l'ouverture de l'enquête publique.

GROUPEMENT DE COMMANDE DEMATERIALISATION MARCHE PUBLIC

Depuis le 01/01/2010, le recours d'une plate-forme de dématérialisation est obligatoire pour les marchés dont le montant estimatif est supérieur à 90 000 € HT et sera obligatoire à compter du 1/10/2018 pour les achats supérieurs à 25 000 € HT.

Afin de limiter le coût à l'adhésion à une plate-forme de dématérialisation, le Centre de Gestion propose aux communes d'adhérer à un groupement de commande.

Le conseil municipal approuve la participation de la commune à ce groupement de commandes

SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE PARIS ET DE LA FRANCE AUX JEUX OLYMPIQUES DE 2024

Le conseil municipal décide d'apporter son soutien à la candidature de Paris et de la France aux Jeux Olympique de 2024.

TRANSFERT DE LA SALLE DES MARIAGES DANS LA SALLE DU REZ-DE-CHAUSSEE DE LA MAIRIE

Suite à la mise en conformité aux règles d'accessibilité des bâtiments communaux, la salle du rez-de-chaussée de la mairie est accessible aux personnes à mobilité réduite. Désormais, les mariages seront célébrés dans cette salle.

REFLEXION SUR LES FUTURS PROJETS COMMUNAUX

Le Département vient de créer un fonds dédiés aux communes de moins de 1 000 habitants. Ce fonds finance les projets de proximité (voirie, petites réparations, petits aménagements...) de 50 000 € maximum. L'aide est au maximum de 40 %.

Le maire demande aux conseillers municipaux de réfléchir sur les futurs projets (goudronnage de routes, aménagement place du village...) de la commune pouvant être éligibles à ce fonds.



QUESTIONS DIVERSES

- Les Jamillons : M. le Maire rappelle que les échanges de terrain aux Jamillons ont été notifiés chez le notaire en octobre 2015. A ce jour, le propriétaire n'a toujours pas enlevé les piquets situés en bordure de la voirie communale. Un courrier lui demandant d'enlever ses piquets avant le 1^{er} aout lui a été envoyé.
- Etat des lieux travaux forestiers : un arrêté municipal imposant aux exploitants et propriétaires forestiers d'établir un état des lieux des chemins ruraux empruntés lors des travaux forestiers a été pris.
- Coupe de bois section des Béaux : la coupe de bois prévue en 2015 dans les forêts sectionnelles des Béaux aura lieu prochainement
- Exposition PIJ : Le point info jeunesse du Haut Lignon expose dans la salle du rez-de-chaussée de la commune une exposition intitulée « *Unie dans la diversité : de 6 à 28 pays* ». Cette exposition sera visible du 28 juin au 1^{er} juillet pendant les heures d'ouvertures de la mairie.